

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie	J.-B. GIRARDIN
Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00	Directeur-Gérant
Union Postale	Rue du Barachois

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

Propriété
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Publicité à six lignes.....	3 fr. 00
Chaque ligne au-dessus.....	0 fr. 40

MUTUALITÉ OUVRIÈRE

Les ouvriers, les travailleurs n'ont en général pour vivre que leur salaire représentant l'effort de chaque journée de travail fait. Aussi sont ils exposés à de grands risques par la maladie ou le chômage. La maladie surtout par les dépenses qu'elle entraîne fait vite disparaître la modeste épargne de l'homme qui vit de son salaire. Les pouvoirs publics, le siècle dernier, ont beaucoup favorisé les organisations ouvrières ayant pour objet d'assurer à l'ouvrier le moyen de lutter victorieusement contre les difficultés qui l'accablent dans les circonstances que nous avons indiquées. Des sociétés de secours mutuels existent en France dans les localités les plus petites. A Saint-Pierre, l'ouvrier comprenant aussi les conséquences admirables du principe de mutualité a créé des sociétés organisées à l'instar de celles de France: La société des marins de St-Pierre de l'Ile aux chiens et de Miquelon, le sou quotidien, la Société de secours mutuels, la société de secours aux pompiers.

Toutes existent en application des grands principes de mutualité et de solidarité. Elles ont toutes un même but: Avec les cotisations des membres actifs et les dons des membres honoraire, ces sociétés ont certaines ressources qui leur permettent de venir en aide aux sociétaires malades. Les cotisations sont minimes, elles ne dépassent pour aucune de ces associations ouvrières le versement de un sou par jour. Les membres actifs de la Société des marins ne payent que cinq francs par an, les membres du *Sou quotidien* versent suivant le titre même de leur groupeinent — titre qui est une devise —

un sou quotidien soit dix huit francs par an.

Les sociétés des marins font beaucoup pour leurs membres en donnant un secours aux sociétaires malades. Ce n'est pas suffisant. Les marins devraient recevoir de leur association une indemnité journalière fixe. Les membres des conseils d'Administration fixent certes ce secours avec une juste sagesse, mais ce secours une fois payé est insuffisant. Et si la société avait plus d'argent à sa disposition, elle pourrait faire plus et mieux pour ses membres.

Les associations ouvrières ayant des cotisations plus élevées assurent à leurs sociétaires les avantages que nous voudrions voir étendre aux marins.

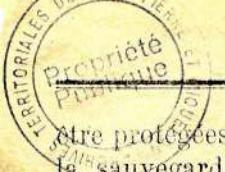
Les ouvriers appartenant à la *Société de secours mutuels et à celle du Sou quotidien* ont en effet une situation très avantageuse. Ils touchent deux francs par jour pendant le premier mois de la maladie un franc cinquante pendant le deuxième mois et un franc pendant le troisième mois. Ils ont droit en outre à trente francs de frais de pharmacie chaque mois pendant un trimestre. A l'expiration de cette période, si la maladie se prolonge, le conseil d'administration peut encore accorder un nouveau secours. En cas de décès, tous les frais de funérailles sont payés par la Société dont les membres tiennent à honneur d'assister au convoi du décédé. Cette organisation est très bonne, elle est une garantie sérieuse pour l'ouvrier et nous le répétons nous serions heureux de pouvoir pour un peu contribuer à créer aux marins la même situation.

Par leurs propres ressources, les sociétés des marins ne peuvent réaliser aucune innovation en ce sens. Il semble étonnant que les Municipalités et l'Administration n'aient jamais songé à inscrire à leurs budgets une petite subvention pour chacune de nos mutualités d'ouvriers et

de marins. Déjà, et nous en félicitons les administrateurs qui l'ont fait, un secours de 600 francs est alloué à la société des secours aux pompiers. Les communes et le Service local peuvent aisément concéder les mêmes avantages aux autres associations. Il est à noter et à regretter que personne n'ait cru devoir s'intéresser assez au sort de la population ouvrière de notre colonie pour essayer d'obtenir pour ses mutualités la petite subvention qui est toujours accordée, ailleurs aux associations pour lesquelles elle est demandée.

Cette subvention que nous demandons pour nos mutualités permettra aux sociétés des marins de faire un sort plus favorable à leurs membres. Elle permettra à toutes nos sociétés de se constituer un fonds de réserve leur permettant de traverser une période de crise toujours à craindre. Et ces mots de prévoyance sage doivent être prononcés surtout maintenant. Après la désastreuse campagne qui s'est achevée, quel sera le sort des ouvriers? Le travail sera forcément réduit, les membres honoraire feront peut-être des dons moins, des ouvriers seront peut-être incapables de payer leur cotisation à cause du chômage. Les pouvoirs publics ont le devoir de parer à ces graves éventualités pour que l'ouvrier ait l'assurance qu'en cas de maladie il doive avoir au moins le moyen d'être soigné.

Et puis n'entend-on pas dire par quelques courtiers électoraux maladroits et inintelligents que l'ouvrier n'aura de travail que s'il pense à la façon des maîtres du jour, que pour avoir le droit à la vie ici, tous devront abdiquer leur indépendance. Quelle naïveté de croire aux résultats de tels procédés d'intimidation sur des hommes conscients de leur dignité et de leurs droits. Les sociétés de secours mutuels doivent



être protégées parce qu'elles doivent être la sauvegarde de la vie physique et morale du travailleur.

Nous demandons à l'Administration, aux Municipalités d'entendre notre présent appel de faciliter l'existence des mutualités ouvrières en leur accordant une subvention; ce sera pour le moment la meilleure preuve de sollicitude qu'on pourra donner aux travailleurs de notre Colonie.

Contrat Postal

Première Victoire

Le Réveil qui a pour objectif de renseigner la population n'a pas reçu de communiqué nous permettant d'annoncer officiellement que le départ de Sydney du *Pro Patria* est fixé d'une façon régulière au mercredi soir. L'Administration et les entrepreneurs préfèrent se servir de la voie du journal officiel.

A-t-on jugé que nous n'étions pas digne d'être honoré d'un communiqué? Telle n'est pas, pour nous, la vraie raison; Les entrepreneurs ne veulent pas avouer qu'ils ont été obligés de céder à la protestation générale dont le «Réveil» s'est fait l'écho; ils se contenteront, sans s'en vanter, de subir la volonté du public. Comme les temps sont changés, il y a si peu de jours que c'était nous public qui devions subir, sans protester, la loi des entrepreneurs du service postal.

Mais pourquoi l'Administration qui, elle, doit être fière du succès qu'elle n'a pu remporter que grâce à nous, en forçant MM. Légasse neveu et Cie à assurer régulièrement le transport des passagers, ne nous a-t-elle pas fait connaître que la demande du public avait été entendue et que dorénavant les contribuables pouvaient être sûrs, que grâce au *Réveil* leurs finances ne seraient pas gaspillées de la façon que nous avons indiquée.

Enfin qu'importe? Nos renseignements sont bons et nous nous passons de communiqué.

C'est notre première victoire en ce qui concerne le Service Postal. C'est la deuxième que remportent le *Réveil* et ses rédacteurs: l'enterrement sans grand orchestre de la question de l'emprunt était notre premier triomphe. Nous continuons la bataille et grâce au public qui nous a soutenus dès la première minute et qui montre au « Réveil » et à sa rédaction tant de sympathie et de confiance, nous irons de succès en succès jusqu'au triomphe définitif et à l'écrasement de nos adversaires.

Ayant obtenu de l'Administration qu'elle exigeait de MM. Légasse neveu

et Cie qu'il fassent partir le *Pro Patria* de Sydney, le mercredi soir, il nous reste à nous occuper des conditions dans lesquelles s'effectue le départ de St-Pierre.

Aux termes du contrat, le vapeur postal doit rester soixante heures à St-Pierre. Il est bien entendu que les entrepreneurs, pourvu qu'ils ne retardent pas la malle, peuvent prolonger un peu le séjour du bateau dans notre port. Il est très juste de reconnaître que c'est pleinement leur droit de fixer le départ du courrier juste soixante heures après son arrivée. C'est incontestablement leur droit aussi de faire partir le bateau douze ou quinze heures plus tard que l'heure fixée officiellement.

Mais est-il toujours sage et juste de se servir de tous les droits que l'on a? Non certes! Et c'est pourquoi l'Administration aurait à notre avis le devoir de demander aux concessionnaires d'indiquer autant que possible l'heure réelle du départ du vapeur. Les entrepreneurs du service postal en faisant partir comme ils l'ont fait tous ces derniers temps le courrier longtemps après l'heure indiquée, alors qu'il n'y ait aucun intérêt, semblent vouloir, à plaisir, narguer le public. Il apparaît qu'une Administration ayant quelqu'autorité pourrait obtenir des concessionnaires l'indication de l'heure réelle du départ, à moins alors que ces négociants ne veuillent bien prouver qu'ils se moquent de la population.

Cette indication exacte du départ est pleine d'avantages pour tous. La poste resterait ouverte plus tard pour les lettres et surtout pour les plis à recommander. Le public saurait à quoi s'en tenir pour sa correspondance. N'est-il pas inouï, en effet, que dans ce pays où nous n'avons que chaque quinzaine une occasion d'écrire, la poste puisse être fermée de longues heures avant le départ du courrier. Et le Trésor qui, réglant son service sur l'heure officielle du départ, arrête la distribution des mandats-poste bien plus tôt qu'il ne l'aurait fait si la véritable heure du départ avait été fixée.

Et tout le monde a protesté contre cette fermeture hâtive de la poste: la chambre de commerce, tout le public; et tous protestent contre la façon dont sont indiquées les heures de départ du vapeur postal. A toutes les protestations déjà faites, nous joignons notre pressante réclamation. Nous demandons à l'Administration de trouver le moyen d'annoncer au public comme heure de départ du *Pro Patria* une heure qui soit réelle. Nous demandons encore à l'Administration de faire régler le service de la poste suivant le vœu de la chambre de commerce du 21 Mai 1902. Cette assemblée demandait à cette date: « que la veille du départ du courrier, « quelqu'en soit le jour, la poste reste « ouverte, savoir: du 1^{er} Avril au 31 « octobre jusqu'à 10 heures du soir et « du 1^{er} novembre au 31 Mars jusqu'à « 8 heures. »

Un mouvement d'énergie, M. Jullien! Vous ferez plaisir à la population si vous exigez de MM. Légasse ce que nous vous demandons et si vous opérez la réforme réclamée.

INFORMATIONS

LA SUBVENTION AUX PÊCHEURS Du French Shore

Dimanche dernier des pêcheurs qui ont fait la campagne de pêche au French Shore ont été trouver M. Delmont pour lui demander de leur faire savoir si cette année ils pouvaient espérer toucher la subvention de 4000 francs qui les années précédentes leur avait été accordée par le Ministère de la Marine à titre d'encouragement.

Dès le lendemain lundi, M. le Chef du Service Administratif, sur la demande de renseignements que lui a adressés Monsieur Delmont lui communiquait avec l'autorisation de M. le Gouverneur — une lettre adressée le 1^{er} octobre 1903 à ce dernier par M. Pelletan Ministre de la Marine. Le ministre dans cette lettre annonce qu'il a réduit cette année la subvention à 1000 francs et que les pêcheurs ne peuvent plus espérer la moindre indemnité pour l'avenir. Après avoir faite cette communication, M. le chef du Service Administratif fit savoir à M. Delmont que M. le Gouverneur tenait à sa disposition la réponse par lui adressé à M. Pelletan.

Le lendemain matin, mardi, vers dix heures et demie, M. Delmont était reçu par M. le Gouverneur. Celui-ci déclara tout d'abord qu'il était heureux de donner son concours à M. Delmont pour l'aider dans les efforts qu'il pourrait tenter en faveur des pêcheurs du French Shore. Il lui communiqua la dépêche très ferme, et très motivée adressée le premier novembre à M. le Ministre de la Marine. Dans cette dépêche M. le gouverneur exprime très justement au Ministre que les pêcheurs sont partis au printemps escomptant la subvention de 4 000 fr. dont rien ne pouvait leur laisser entrevoir la suppression. M. le Gouverneur fait valoir aussi fort justement les conséquences que pourrait avoir dans l'avenir la suppression de la prime d'encouragement de 4 000 francs.

Nous reviendrons sur cette question.

M. Delmont remercie le Gouverneur de l'offre de son concours et lui dit qu'il a un moyen immédiat de le lui donner en transmettant par dépêche la pétition qui sera faite par les pêcheurs.

M. le Gouverneur ayant accédé à cette demande, M. Delmont le laisse sur la promesse qu'il transmettra le cablogramme le mardi 17 afin que la pétition arrive après que la lettre partie d'ici le 1^{er} novembre sera parvenue au Ministère.

Aussitôt, M. Delmont a prévenu ses amis, leur a préparé la pétition suivante:

Les soussignés pêcheurs aux îles Saint-Pierre et Miquelon et ayant fait la campagne de pêche au French Shore, prient M. le Gouverneur de vouloir bien insister auprès de M. le Ministre afin que la subvention des quatre mille francs sur

laquelle ils comptaient en allant à Terre Neuve leur soit accordée comme les années précédentes.

Îles Saint-Pierre et Miquelon,
Novembre 1903

Elle lui est revenue couverte de la signature de tous ceux ou de presque tous ceux qui intéressaient cette question de la subvention du French Shore.

Cette pétition a été transmise à Monsieur le Gouverneur avec la lettre suivante:

Saint Pierre le 12 novembre 1903,

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer sous ce pli la pétition signée par les patrons pêcheurs de l'Île aux Chiens et de Saint-Pierre et les pêcheurs de Saint-Pierre, ayant fait la campagne de pêche au French Shore. Tous vous remercient d'avoir bien voulu accueillir la demande que je vous ai faite en leur nom de transmettre par le cable leur pétition à M. le Ministre,

Veuillez etc.

A. DELMONT.

Mardi, nous adresserons à M. Urselien, député, ami personnel et ami d'enfance de M. Pelletan la dépêche suivante.

Prière appuyer près Pelletan pétition pêcheurs French Shore Lettre suivra.

Quel sera le résultat de tous ces efforts de notre ami et collaborateur, M. Delmont? Nous n'en savons rien. En tous cas il a fait tout ce qui était à faire pour la défense des intérêts qui lui étaient confiés. Notons la complaisance dont M. Jullien a fait preuve dans cette affaire. Le journal le remercie et de ce qu'il a fait pour les pêcheurs et du concours qu'il a donné à M. Delmont.

gain réalisé par le travail en commun de l'un et de l'autre.

Si la réalisation d'un tel programme pouvait être aussi facile que sa conception, ce serait la solution de toutes les difficultés. Malheureusement, il y a loin de la théorie à la réalité, et souvent, trop souvent, ces déclamations n'ont aucune sincérité, elles ne sont qu'un trompe-l'œil. Il faut avant tout connaître son homme, savoir si ses actes sont d'accord avec ses paroles: M. Jullien nous est un exemple frappant de cette contradiction politique: puisse-t-il en être une exception.

Quand en est au pouvoir, quand on est tout puissant, l'on a toutes les occasions voulues de faire l'application de ces belles théories du socialisme, à l'aide desquelles on arrive à capter la bienveillance de ses concitoyens.

A son arrivée dans la colonie, M. Jullien, pendant plus de deux heures, a tenu, en mettant le pied sur notre sol, ses nouveaux administrés non sous le charme, mais sous l'ahurissement de son élocution facile et abondante débitant du même coup les promesses de toutes les réformes sociales.

Depuis ces belles promesses d'antan, deux grandes années se sont écoulées, où trouver même la trace de réalisation de tant de mise en scène? Nulle part et en rien.

Une fois de plus on a bluffé sans vergogne de pauvres diables que l'on supposait assez naïfs, assez simples, assez crédules pour croire à un tas de boniments ressassés, plus ou moins retentissants les uns que les autres.

Tout le contraire du programme socialiste, sa faveur administrative, son favoritisme autrement dit, s'est déversé à pleines mains sur un capitaliste de son choix, qu'il a comblé de tous les bienfaits à l'exclusion et au détriment de tous autres.

Les faits sont à la vue de tout le monde, il a commencé par lui octroyer une portion considérable du domaine maritime, destinée à donner une grosse plus value à la propriété de ce capitaliste; cadeau que l'on peut porter à bien des mille francs.

D'autre part, le creusage du Barachois, qui va nous coûter huit cent vingt cinq mille francs, n'a jusqu'à ce jour, malgré les réclamations des intéressés, acquis qu'un seul résultat: celui d'avoir approfondi les abords de l'habitation de ce capitaliste et de permettre ainsi à ses grands navires d'accoster ses quais en triple rang. Cette amélioration faite avec nos deniers vaut plus de trente mille francs de profit par an, grâce à l'économie de main d'œuvre et de manipulation qu'exige son opération mortuaire.

A ce même capitaliste, M. Jullien a concédé, après bien des péripéties, l'entreprise du service Postal dans des conditions tellement avantageuses pour l'entrepreneur que ce n'est plus un service public, mais une spéculation commerciale subventionnée par la colonie. Dans cette grave affaire pour le pays, si

M. Jullien avait été indépendant et bien pénétré de ses théories socialistes, c'eût été pour lui une bien belle occasion de les mettre en évidence et de se tailler la renommée d'un administrateur de première volée.

N'est-ce pas encore à ce capitaliste, devenu grand favori, qu'il a accordé sous le manteau de la cheminée, non la préférence par ce qu'il faudrait admettre que l'offre eut été faite à d'autres, mais le monopole de la vente et de la fourniture du chargement de morue demandé pour les sinistrés de la Martinique?

C'est encore en faveur de ce capitaliste qu'il est intervenu sans droit pour faire lever le séquestre et la saisie douanière de la Golette «JULES JEAN-BAPTISTE», dans laquelle il était le principal, et le seul intéressé effectif.

C'est encore pour complaire à ce capitaliste, que M. Jullien avait pris l'engagement de faire voter ce malheureux emprunt de trois cent mille francs, qui avec les intérêts et les commissions nous aurait coûté plus d'un demi million.

Qu'a-t-il donc fait M. Jullien dans un but de socialisme? Es-ce la laïcisation son œuvre capitale? Nous savons à quoi nous en tenir à cet égard et nous savons ce que valent ses sentiments à l'égard d'une population qu'il berne de toutes les façons.

En ce moment, ses excès de favoritisme scandaleux lui font une situation intenable qui est la risée de ce public, dont lui M. Jullien, leader du parti socialiste, a voulu se moquer avec quelques comparses: Quand on veut être respecté, il faut commencer par respecter les autres.

Bien plus, son attitude prête à toutes les équivoques et il ne sévira pas parce qu'il se sait à la merci de ces journalistes improvisés qu'il a provoqués de ses railleries; parce qu'il sent que sous leur plume peut éclater un scandale qui le ferait effondrer à tout jamais. Voilà les fruits que M. Jullien a recueillis de sa contrefaçon de socialisme dans un petit pays, où tous semblaient disposés à l'accueillir comme un bienfaiteur, et où, au contraire, il ne laissera que le souvenir d'une administration néfaste, où l'intérêt général a été sacrifié au profit d'un seul.

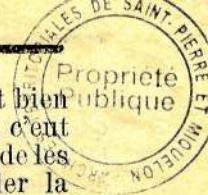
TRIBUNE LIBRE

Nous recevons sous pli cacheté avec prière d'insérer la lettre suivante. Nous avons promis à tous la large hospitalité de nos colonnes. Nous ne voulons pas manquer à notre promesse et puisque réponse il y a, publions la réponse:

Saint-Pierre le 11 novembre 1903

Monsieur le Directeur.

Il paraît qu'un journal qui s'intitule le « Réveil Saint-Pierrais » s'occupe de mon Auguste personne; ses attaques ne peuvent



toucher le représentant de la République que je suis, et l'homme qui a un passé; dont le verbe vengeur a fait frémir le Palais, dont les fogueuses harangues ont électrisé le Parlement qui retentit encore du fracas de son éloquence, ne redoute pas les nouveaux assauts (!!) que la feuille St-Pierraise veut ui livrer.

Quels sont ces, insensés qui prétendent ébranler ma puissance, ou ne veulent pas laisser croire à mon génie ? Je suis revenu dans la colonie muni de pleins pouvoirs, pour continuer les grands travaux que j'ai entrepris, et donner à l'administration la haute impulsion qui lui est nécessaire.

Une digue immense, solide, éternelle, met un frein à la fureur des flots, grâces en soien rendues à Marius surtout qui a enfanté ce prodige, à ses connaissances si variées et si profondes ! La Drague fouille à présent le barachois; déjà de gros navires peuvent accoster certaine cale; l'important est fait le reste viendra lentement mais sûrement; j'ai lancé deux ponts sur la belle rivière, moi même j'ai dirigé les travaux qui font l'ornement de Langlade, et sont appelés à rendre de précieux services à nos colons, la télégraphie sans fil sera bientôt établie entre Mirande et Saint-Pierre : La question se trouve être à peu près résolue, monami Marius a déposé sur ce sujet un rapport de grand mérite que l'Académie des Sciences attend impatiemment.

Une cathédrale légère aérienne surgira bientôt des ruines de l'ancienne église: Je vois déjà son haut clocher à jour pointer vers le ciel, les fines dentelures de ses fenêtres, ses ogives élancées. Marius m'a montré le plan qu'il a élaboré. Une merveille en sortira.

Le Palais de Justice se dessine harmonieuse et sévère sous la haute direction de Certonciny.

Le marbre et le bronze, ont passé à la postérité les noms des grands hommes de l'antiquité; Moi je grave sur le bois et le barachois dira aux siècles à venir: Jullien a passé par là.

Cesont là des monuments M. le Directeur, des monuments que vous ne démolirez pas, autrement durables que les quelques lignes que vous jetez au vent.

Il proclame: Sous Jullien, la colonie est riche et puissante, l'Administration paternelle et juste; sous cette main de fer dans un gant de velours, les services fonctionnent à merveille, le peuple est heureux et marche au son de la pluie de dollars qui coule dans ses caisses.

Ce que vous appelez des marchés onéreux, des contrats passés au profit d'un seul, ce que vous qualifiez d'intrusion dans les affaires judiciaires constitue à peine les accidents inévitables d'une Administration forte et éclairée.

Si je n'avais peur de parler comme le vulgaire je dirais: On ne fait pas d'ome-

lettes sans œufs et d'ailleurs:

L'Administration est une grande roue, Qui ne peut se mouvoir sans écraser quelqu'un.

Mais les résultats seuls sont à voir et de ceux là; j'en suis enchanté.

Voyez ! La population est fière d'être gouvernée par moi, fière et heureuse. A mon retour dans la colonie, elle s'est précipitée, sur mes pas, et maintenant, dès que je suis dans ma bonne ville de Saint-Pierre, des saluts sympathiques et respectueux m'accompagnent de toutes parts. Tout parle pour moi, tout chante ma gloire, votre journal que vous m'offrez, fera-t-il connaître à mes administrés, les bienfaits dont je les accable : Quelle attache de me le proposer ! Quel crime que de demander à voir mon nom au bas d'un article du « *Reveil St-Pierrais* » !

Oui j'ai été journaliste, que n'ai-je été dans ma vie qui a laissé des traces si lumineuses ? « La Lanterne » — pas celle de Rochefort a brillé de son plus vif éclat quand ma plume en traits fulgurants, habillait les hommes et les choses. Mais nous sommes loin de la « Lanterne » au « Réveil Saint-Pierrais », et je me dois à moi-même, je dois à la République de ne pas déchoir. Je ne voudrais pas pourtant vous priver complètement de mes lumières; du haut de ma grandeur, j'ai toujours tendu aux petits une main secourable, et, dans ma colonie, je veux que la Presse brille au premier rang. Marius que je vous envoie se charge de lui donner tout le lustre qu'elle mérite.

Je daigne vous saluer

JULLIEN LE BREF.

Le Secret de Polichinelle

Hier, je rencontrais mon vieil ami Horticole. Vous connaissez Horticole, le sympathique et distingué directeur de la culture des « grosses légumes » aux jardins gouvernementaux ?

Quoiqu'il n'ait pas voix au grand conseil, si situation lui permet cependant de surprendre bien des petites intrigues et secrets ignorés de la plèbe vulgaire.

« Eh bien ! cher Monsieur Horticole lui dis-je, cela pousse-t-il dans vos platebandes ? — Ah ! ne m'en parlez pas ! ou plutôt parlons en ! Monsieur le Gouverneur n'avait pas un pauvre radis à semer et

v'là qu'il lui pousse maintenant des carottes monumentales... pyramidales, aurait dit Victor Hugo (Horticole est un lettré) — mais les salsifis, mon cher, il y en a plus. Tout a été boullié par les....

Les... quoi ?

Les... Motus ! Pas le droit de dire ce nom là depuis que... c'est défendu.

Expliquez-vous, Monsieur Horticole. Un secret d'Etat ?

Presque ! sinon davantage. — Avez-vous lu l'article qui a paru dans le Réveil Saint-Pierrais sous ce titre « Les... »

Allez-y donc !

Les... Guêpes ! — C'était d'un Molière ! Tout le monde s'est esclaffé ! ... sauf le patron. Il eut l'air d'entrer dans une sacrée colère, comme si les.... vous comprenez, — l'avaient piqué. Eh bien ! c'était de la frime.

Quand il était seul, ah ! mes aïeux ! quel cake-walk ! vous voyez ça d'ici. — Il se tibouchonnait de rire en se léchant les badigouinnes.

Je vais vous confier le secret. Ne le dites pas; je perdrai ma place : « C'est lui qui a écrit cet article là !

..... Horticole rentra dans ses jardins.

Je ne le dis pas — son secret — je l'écris, mais entre nous, je crois que le brave Horticole a voulu me fourrer dans un guêpier... de Marseille.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Au début d'un hiver qui sera très pénible pour tous ceux qui ont eu à souffrir de cette mauvaise campagne, il serait urgent de reprendre l'œuvre humanitaire du Gouverneur Feillet en faisant ouvrir au plus tôt le Fourneau Économique: Nous pensons que l'administration comprendra les puissantes raisons de notre demande et y fera droit.

Nous traiterons cette question complètement dans un prochain article.

Le Directeur Gérant, J. B. Gardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative